

# À marche forcée, la CCI 04 entame une profonde mutation

de Provence  
le 28.11.15

Hier, un nouveau centre d'affaires dans le bâtiment de l'antenne manosquine a été inauguré

**D**es nouveaux bureaux pour une nouvelle vie. Hier à Manosque, la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence, par la voix de son président Daniel Margot tournait une page de son histoire pour se projeter plus loin, plus vite.

Face à la baisse des crédits alloués par l'État pour assurer le fonctionnement des chambres consulaires, les CCI sont aujourd'hui au pied du mur : se transformer pour survivre. La première étape de ce grand défi national était marquée par l'inauguration d'un centre d'affaires dans le bâtiment de l'antenne locale.

Ce projet marque le processus de modernisation et de mutualisation dans lequel le réseau s'engage pour apporter des services de proximité performants aux entreprises du territoire tout en générant des ressources propres. "Ce bâtiment a été acquis en 2009 dans l'optique de doter notre centre de formation, créé en 2006, de moyens logistiques propres et de concentrer nos ressources humaines dédiées au bassin manosquin sur un seul site, rappelait Daniel Margot. La construction de l'Éco-campus et l'installation de notre CFA au sein de cet équipement en 2017, a libéré un espace considé-



En présence du président de CCI France, Pierre Goguet, Daniel Margot et Roland Gomez ont inauguré le centre d'affaires avant la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la préfecture de région et la CCIR Paca. / PHOTO A.A.

## 60%

### La baisse des crédits alloués par l'État pour assurer le fonctionnement des CCI.

nable qu'il convenait de reconvertir."

Ce plateau de 500 m<sup>2</sup> avec terrasses a donc été complètement repensé. Moderne et collaboratif avec des bureaux et des espaces partagés, il vise à faciliter la création de synergies entre les partenaires et encourager le développement dynamique des entreprises. "Durance 264" n'est pas une juxtaposition de bureaux, prévenait le président de la CCIT : "C'est un lieu de vie et d'animation économique pour gagner en performance."

Si Daniel Margot avait le sourire, fier de présenter le nouvel outil aux différents acteurs du territoire, aux côtés de Roland Gomez et du grand patron de CCI France, Pierre Goguet, il n'en oubliait pas les obligations de résultat attendues fermement par Bercy. Objectif : être moins dépendant de la taxe de l'État et apporter des services facturés aux entreprises. Un défi de taille d'autant plus en zone rurale alors que le président de la CCI Paca rappelait que l'antenne du 04 est dépendante à 85% des ressources distribuées par l'État... "Il y a du boulot, reconnaissait Roland Gomez. Cela ne peut passer que par la mutualisation des compétences, le gommage des

ego, l'effet réseau et la diminution des charges. Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle ère où la CCI devient entrepreneuriale et fait du business."

Pour répondre rapidement aux exigences du gouvernement, la CCI 04 s'est séparée de douze personnes ces dernières années. Mais Daniel Margot l'affirme : "Cette phase d'allègement de la masse salariale est derrière nous." Aujourd'hui, ce centre d'affaires permet de valoriser et rentabiliser les actifs pour retrouver de la trésorerie avant de décliner toute une offre de service unique. Sur différentes missions autour du tourisme et de la filière des senteurs et saveurs, le projet est de facturer 200 000€

de prestations versus 2019. Mais la grande priorité de la chambre des Alpes-de-Haute-Provence reste la formation. "L'atout du 04 est que le monde économique est unifié, nous parlons tous le même langage. Mais nous devons entériner le fait que notre CFA doit augmenter son nombre d'apprentis. Sur le CFA tertiaire, nous sommes à une centaine d'apprenants, l'objectif est de monter à 150 en 2020 et 200 d'ici 2022 pour la filière des énergies renouvelables à l'Éco-campus. Nous n'y arriverons pas qu'avec les entreprises du 04, c'est un projet régional, nous devons nous tourner vers les grands d'honneur d'ordre."

Audrey AVESQUE

LE COMMENTAIRE DE PIERRE GOGUET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE

## "Nous sommes toujours debout, on ne se laissera pas faire"

Le terme "survivre" a été employé. Comment en est-on arrivé là ?

D'abord, la contrainte budgétaire, l'État français l'a tous azimuts. Et clairement, on avait un gros défaut historique à la CCI : on est bien géré, on ne connaît pas l'endettement, on avait même des réserves. À un moment donné, il y a eu une espèce d'appétence sur une structure qui dépend du monde public mais qui était gérée avec l'esprit d'une entreprise privée. Évidemment, on ne distribue pas de résultats, ils étaient mis en réserves et investis dans nos écoles. Le réflexe est parti de là, la recherche de ressources est une action régulière de l'État pour diminuer le déficit. Notre message au ministre de l'Économie Bruno Le Maire aujourd'hui est de dire : c'est bon, les CCI sont l'exemple de réforme dont il se sert quotidiennement dans la presse nationale. Maintenant, vous pouvez choisir quelqu'un d'autre ! On a fait le maximum, on va vous montrer qu'on peut réussir. Notre résultat l'intéresse car notre réussite sera la sienne. Les échanges sont cordiaux mais vigoureux,

on ne se laissera pas faire. Moins 60% de crédits de l'État sont déjà derrière nous, une baisse annoncée de l'ordre de 15% par an est aussi annoncée dans les trois-quatre ans qui viennent, ce qui nous amènera à terme à avoir 25% de la ressource initiale. Il faudra trouver 75% ! C'est comme si une entreprise perdait son plus gros client qui lui garantissait 75% de ses revenus. Aujourd'hui, nous sommes toujours debout, pas une seule chambre a disparu du réseau.

Dans un territoire rural comme les Alpes-de-Haute-Provence, la mission s'annonce difficile. Comment ne pas pénaliser les petites CCIT ?

On a au niveau national voté, ensemble, un système dit de péréquation où les chambres rurales et hyper rurales - une vingtaine de chambres à travers le territoire français - bénéficient de dotations supplémentaires notamment pour compenser la baisse de la ressource pour tenir compte de la difficulté dans les territoires. Ce dispositif a vocation à être pé-



Pierre Goguet, président de CCI France. / PHOTO A.A.

renne tout en incitant ces chambres à relever elles-mêmes le défi d'une performance et de trouver des revenus nouveaux. Elles ne sont pas dispensées de l'effort collectif mais elles sont aidées pour

cela. La force de ce réseau, c'est la proximité. Si on perd nos chambres rurales, on perd notre atout numéro 1, un assouplissement est donc prévu.

On parle de mutualisation de certaines missions et compétences entre CCI, lesquelles ?

Pour commencer, il y a les fonctions supports, la CCI régionale est donc au cœur du processus. Les fonctions RH et paye sont déjà à la CCIR, tout comme les fonctions financières, la communication et l'informatique. Tout cela a vocation à bénéficier à toutes les chambres, c'est au niveau régional que cette mutualisation est la plus opérationnelle. Ensuite, on peut avoir des mutualisations de certaines chambres entre elles parce que la proximité leur permet de partager une expertise et de la mettre à disposition de deux ou trois territoires voisins. Enfin, on peut également avoir des mutualisations d'expertises. Je cite le cas d'un expert en japonais : il faut évidemment répondre oui aux entreprises. On sait très bien qu'on n'a

pas un expert en japonais sur le territoire ni même dans la région, mais il se trouve que dans tout le réseau, il y en a trois ou quatre. Alors, il faut que l'ensemble puisse en bénéficier et le lendemain l'avoir en visioconférence pour conseiller l'entreprise. Ainsi, on monte en compétence parce que ce qui n'était pas partagé jusqu'alors car les outils et l'esprit n'y étaient pas, aujourd'hui, il y a une vision globale et nous possédons toutes les forces.

À terme, est ce qu'il faut craindre des fusions entre les CCIT 04 et 05 par exemple ?

Ce n'est pas une crainte. Dans un territoire précis, à un moment donné, deux chambres peuvent considérer qu'elles ont tout à gagner à se rapprocher. Si le rapprochement va jusqu'à la fusion, c'est leur solution au niveau régional. Cela peut être l'une des modalités pour relever ce défi national de transformation. Mais elle n'est pas imposée.

Recueilli par Audrey AVESQUE